

Permanence du Maire

Joseph THEBAULT, Maire, assurera une permanence sur rendez-vous, en mairie, le samedi 18 février de 9h30 à 12h.

Enquête publique : PLU jusqu'au 13/02/17

Prolongation jusqu'au 13 février.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été arrêté par délibération du Conseil Municipal le 30 août 2016. Il a été soumis à Enquête Publique depuis le jeudi 22 décembre jusqu'au lundi 23 janvier 2017 inclus. Cette enquête est prolongée jusqu'au lundi 13 février.

Jusqu'à cette date, chacun peut consulter l'intégralité du dossier en mairie et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet. M. Yves MONNIER, commissaire enquêteur titulaire, assurera les 2 dernières permanences en mairie :

- Le vendredi 3 février de 14h00 à 17h00
- Le lundi 13 février de 14h30 à 17h30.

Autorisation de sortie de territoire

Un dispositif d'autorisation préalable à la sortie du territoire français des mineurs est mis en œuvre à compter du 15 janvier 2017, dans un objectif de prévention des départs de mineurs vers des zones de conflit. Cette AST est matérialisée par l'usage d'un formulaire CERFA référencé n° 15646*01, renseigné et signé par un titulaire de l'autorité parentale, accompagné de la copie de la pièce d'identité du signataire. Cet imprimé est accessible sur le site www.service-public.fr. Il n'y a pas de procédure d'enregistrement en mairie ou en préfecture. Le mineur devra avoir l'original de ce document en sa possession afin d'être autorisé à quitter le territoire (le passeport ou la carte d'identité seuls ne valent plus autorisations de quitter le territoire français).

Déclaration de naissance

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le délai de déclaration de naissance d'un enfant est allongé de trois à cinq jours.

Réglementation temporaire de la circulation sur RD62

En raison de travaux d'entretien de la voie ferrée SNCF et de raccordement des enrobés, effectués de nuit et de jour sur la chaussée RD62, une déviation par « Le Quintin » est mise en place du lundi 23 janvier à 10h jusqu'au vendredi 3 février à 15h et du lundi 6 février jusqu'au vendredi 10 février, fermeture chaque nuit de 21h30 à 6h.

Urgence Dépannage Electricité

ENEDIS, anciennement ERDF met en place le numéro grand public (24/24) de dépannage électricité : 09 726 750 35.

Déneigement et enlèvement du verglas

Par temps de neige ou de verglas, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer le trottoir devant leur maison. En cas de verglas, le fait de répandre du sable ou du sel facilite le dégel et limite les glissades. En revanche, l'eau aggrave le phénomène.

Collecte de sang 14 février

« **Don de sang : réserves faibles Venez donner maintenant, c'est urgent !** » Collecte de sang total, **mardi 14 février**, de 14h00 à 19h00 à la salle polyvalente.

Infos sur www.dondusang.net

La Marine Nationale recrute

La Marine Nationale engage dans de nombreux métiers. En 2017, 3000 postes seront à pourvoir. Plus d'infos sur etremarin.fr

PAE : Journée de recrutement

Vous êtes étudiant et recherchez un job - Retrouvez Randstad Inhouse Services au PAE de Montfort Communauté, **lundi 13 Février** à 09h00, pour une matinée de recrutements d'opérateurs de production. Le client, entreprise pionnière dans la salade traiteur est basé à Guer (56). Travail en 2x7, vous devrez être disponible pendant les vacances scolaires et le samedi.

Hôtel Montfort Communauté - 4 Place du Tribunal 35160 Montfort sur Meu - Salle Juguet
Renseignements et inscription au 02.97.22.15.79.

SMICTOM et Eurêka

Cycloen, le vélo issu de l'économie sociale et solidaire

Dès février 2017, l'association d'insertion Eurêka Emplois Services revendra d'occasion des vélos remis en état par ses soins sous la marque "Cycloen". Ces vélos citoyens sont restaurés, transformés ou modifiés à partir de vélos récupérés dans le cadre d'un atelier d'insertion. Les vélos récupérés proviennent notamment de l'ancienne déchèterie de Montfort-sur-Meu et désormais du Centre d'Apport Volontaire de Breteil, dans le cadre d'un partenariat avec le SMICTOM Centre Ouest mené depuis plusieurs années. Cette action participera à la réduction durable des déchets, à leur valorisation et à la préservation des ressources naturelles, tout en permettant aux salariés en insertion de développer de nombreuses compétences au sein de l'atelier mécanique, qu'ils pourront ensuite valoriser dans leur parcours de retour à l'emploi.

Venez déposer vos anciens vélos (et outillage) dans le local réemploi du Centre d'Apport Volontaire de Breteil, et aidez ainsi les demandeurs d'emploi de votre territoire.

Plus d'infos : Eurêka Emplois Services, 02 99 09 11 36 ou ees.montfort@wanadoo.fr.



LES SALTIMBREIZH
PRESENTENT
CARNAGE AU MARIAGE
Une pièce de Virginia Van Acker

Samedi - Dimanche
4 et 5 mars

Vendredi - Samedi - Dimanche
10, 11 et 12 mars

Salle polyvalente **BÉDÉE**
21h vendredi et samedi Tarif : 6 € (+ de 12 ans)
15h dimanche

Réservation au 06 83 47 41 86

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2016

Présidé par **Joseph THEBAULT, Maire.**

PRESENTS : Joseph THÉBAULT, Maire. Régine LEFEUVRE, Jean RONSIN, Jean-Paul OLLIVIER, Agnès BOUVET, Lionel FAUCHEUX, Adjoint, Bernard BROUAZIN, Michel HALOUX, Jean-Paul RONSIN, Agnès GODREUIL (à partir de 20h40), Francine RABINIAUX, Nicolas AUBIN, Béatrice GAYVRAMA, Christèle GENAITAY, Nicolas DURET, Ingrid CHRISTOPHE (à partir de 20h20), Sébastien GOUDARD, Sophie RABORY, David PIPLIN, Sylvie POIZAT, Christelle CALLAREC.

EXCUSÉ(ES) ET PROCURATIONS: Isabelle ROULLÉ à Jean-Paul OLLIVIER, Elisabeth ABADIE à Régine LEFEUVRE, Chrystel BROUCHON, Ingrid CHRISTOPHE à Lionel FAUCHEUX (jusqu'à 20h19), Christelle TESSIER à Joseph THEBAULT, Hervé BOUSSION à Sylvie POIZAT, Philippe BOUCHET à Christelle CALLAREC. **SECRETARE de SEANCE :** Régine LEFEUVRE

COMPTE-RENDU DU 14 NOVEMBRE

À l'exception d'une abstention (*Sylvie POIZAT absente à cette séance*), le Conseil Municipal à l'unanimité des votants (24) approuve le compte rendu du 14 novembre.

ZAC DU PONT AUX CHEVRES : REMISE D'ESPACES PUBLICS (1A/1B)

En application du traité de concession, le Groupe LAUNAY est chargé de viabiliser la ZAC du Pont aux Chèvres en assurant les travaux de réseaux et voiries. Ces derniers sont été réalisés en deux phases : travaux provisoires et travaux définitifs, avec la participation de la commune à leur suivi. Les tranches 1A et 1B ont fait l'objet d'une pré-réception, après levées de réserves. Dans la mesure où tous les lots de ces tranches ne sont pas encore vendus (64 sur 82), Monsieur Le Maire propose d'accepter la remise de 3 rues ; Cours du Canut, Cours de la Flume, et Rue de la Vaunoise. La cession des espaces publics à la commune fera l'objet d'un acte notarié. La commune prend alors en charge l'entretien et la maintenance des équipements, et l'éclairage public. Betty GAYVRAMA s'étonne que cette remise intervienne déjà. Monsieur Le Maire précise que cela correspond à l'exécution du traité de concession, qui prévoit un transfert au fur et à mesure de l'avancement de la ZAC. Plusieurs échanges ont eu lieu ces derniers mois avec le groupe Launay pour évoquer des points techniques de réserves (Jean RONSIN). Sylvie POIZAT et Bernard BROUAZIN considèrent qu'il est pertinent de procéder aux vérifications préalables. Il est précisé à Michel HALOUX que l'éclairage public des immeubles de l'entrée de la ZAC est à la charge des bailleurs sociaux (propriétaires) et imputé aux locataires en charges locatives. A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la cession de ces trois voies, et mandate Monsieur le Maire à l'effet de signer l'acte s'y rapportant.

BAIL DE LOCATION PRECAIRE (CYBER ESPACE)

Monsieur Le Maire rappelle que le CyberEspace a fermé en novembre 2014. Situé en centre-bourg, il pourrait accueillir une activité commerciale et la Commission municipale « Equipements publics » y est favorable, sachant que des travaux ont été réalisés (électricité et bloc sanitaire). Une photographe d'art est intéressée.

Monsieur Le Maire propose de lui louer ce local, par bail précaire :

- durée maximale de 2 ans, résiliable avec préavis de 3 mois,
- loyer mensuel de 390€ HT et provisions pour charges de 65€/mois pour les consommations d'eau et d'électricité.
- pas de place de stationnement privative.

À la remarque de Sylvie POIZAT qui considère que c'est une bonne opportunité de maintenir le commerce, Joseph THEBAULT précise que cela correspond aux conclusions de l'étude du commerce menée à l'échelle communautaire. David PIPLIN sollicite des références de loyers commerciaux, à titre de comparaison.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de louer à Madame Mathilde MARCHIX le local situé 4 rue de Rennes à ces conditions.

DEMANDE DE SUBVENTION - AMENDES DE POLICE 2017

Monsieur Le Maire expose que le Conseil Départemental répartit des recettes supplémentaires des amendes de police en finançant des opérations de sécurité. Il propose de solliciter cette participation pour :

- la création d'une piste cyclable sécurisée, partant de l'entrée de l'agglomération (face à la ZAC du Pont aux Chèvres) et reliant le centre bourg, sur une longueur de 500m sur chaque rive.

- la création et l'aménagement de deux arrêts de car sécurisés de part et d'autre de la rue de Rennes avec la création d'un mur de soutènement, - un panneau lumineux à l'entrée des 2 écoles (élémentaire/maternelle). Sylvie POIZAT indique qu'une piste cyclable est considérée sécurisée, dès lors que le marquage est effectué. Cette voie étant départementale, David PIPLIN demande ce que prend en charge le département ; en l'occurrence aucun aménagement, mais un forfait pour le tapis d'enrobé de 7€ /m². Pour améliorer la sécurité, Betty GAYVRAMA suggère d'enlever la pergola rue de Rennes, proche de l'arrêt de car « Barenton » qui limite la visibilité. Et Sophie RABORY préconise d'ajouter des bandes réfléchissantes sur les poteaux devant l'école élémentaire. A l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite ces aides financières, et mandate Monsieur Maire à l'effet de transmettre les demandes au Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine.

MUTUALISATION DU PERSONNEL TECHNIQUE avec LA NOUAYE

Jean RONSIN, Adjoint, indique que l'emploi d'agent technique polyvalent de la Nouaye est devenu vacant, suite au décès de son titulaire. Dans un souci de rationalisation des coûts, les élus de La Nouaye ont évoqué un partenariat avec la commune de Bédée pour l'entretien de leurs espaces publics et de leur bâtiment communal (mairie/bibliothèque/salle. En novembre, le Conseil municipal de la Nouaye a accepté le principe d'une entente avec une convention de prestation de services et d'assistance :

- 1) mise à disposition de personnels du service technique de BÉDEE en incorporant la commune de la Nouaye dans leur planning ; aménagement de salle, petits travaux de maintenance, nettoyage de gouttières, de panneaux, gestion des poubelles, ... Un agent passera chaque semaine.
- 2) intégration de leurs surfaces dans les missions externalisées par Bédée : tonte, élagage, traitement des sols, entretien des plantations, balayage.
- 3) intégration progressive des besoins spécifiques de la commune de la Nouaye sous forme de groupement de commandes : PATA, fauchage talus, curage, maintenance extincteurs, etc.

Sur la base d'un coût horaire moyen par agent de 35€/h sans matériels et de 42€/h avec matériels, la prestation à verser par La Nouaye sera de 24 000€ /an. Et, en cas de besoin, la commune de Bédée peut aussi proposer de la conduite d'opération, au coût de 2% des travaux HT.

Ces tâches incombent au service globalement, et correspondent à de la mutualisation transversale, à inscrire au schéma de mutualisation.

Sylvie POIZAT se demande si le service technique a la capacité de gérer cette surcharge de travail. Michel HALOUX demande l'avantage qu'en retire Bédée. Jean RONSIN indique qu'il s'agit d'une évolution intéressante pour La Nouaye, où les élus interviennent beaucoup. En outre, cela correspond à l'esprit de la loi et aux préconisations sur la mutualisation entre communes (Jean-Paul OLLIVIER).

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- valide cette convention d'entente avec la commune de La Nouaye à compter de janvier 2017,
- mandate Monsieur Le Maire à l'effet de la signer et de solliciter l'avis du comité technique départemental.

STATUTS DE MONTFORT COMMUNAUTÉ

En septembre 2015, le Conseil Communautaire avait proposé aux communes le transfert de la compétence « Enseignement musical et chorégraphique ». Cette délibération n'avait pas été notifiée de suite, dans l'attente de la réponse Préfectorale quant à l'adhésion possible de

la communauté à 2 Syndicats différents (école de musique du Pays de Brocéliande et Syndicat de la Flume pour Bréteil). Fin juillet, Montfort Communauté a reçu une réponse positive, pour 2 ans. A l'occasion de la modification statutaire approuvée en septembre, Montfort Communauté notifie également la mise en conformité à la Loi NOTRe des statuts communautaires ; ajout de la compétence « gens du voyage ». Monsieur Le Maire soumet cette modification statutaire.

Sylvie POIZAT demande quelle sera l'issue dans 2 ans. Joseph THEBAULT précise qu'un montage juridique est en cours mais qu'il n'est pas question que Breteil quitte le syndicat de la Flume.

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette modification des statuts de Montfort Communauté.

CLECT : EVALUATION ET REPARTITION DES CHARGES transférées

Monsieur Le Maire indique que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), réunie le 27 octobre, a adopté le rapport d'évaluation et de répartition des charges sur deux points :

► La répartition des charges portant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) valant PLH et Règlement de Publicité, l'évolution des documents d'urbanisme communaux/intercommunal et l'instruction du droit des sols. Le montant à la charge des communes comprend :

- le coût des études d'élaboration du PLUi (250 000€) réparti sur 10 ans. Les critères de répartition sont à 80% la population et à 20% les prévisions de permis de construire.

- Le coût d'actualisation des documents d'urbanisme communaux et du PLUi, à raison de 10 000€ par an,

- Et un nouvel emploi d'instructeur ADS (40 000€/an).

Ceci représente un coût annuel de 75 000€. Pour la commune, l'attribution de compensation 2016 (283 715 €) versée par Montfort Communauté sera dorénavant minorée à ce titre de 12 729,52€/an.

► La répartition des charges portant sur le transfert de l'enseignement musical et chorégraphique, dont le montant avoisine celui des participations antérieurement versées par les communes à leur syndicat en charge de ce domaine, soit une réduction de 30 437€ pour Bédée.

A l'exception d'une abstention (Nicolas AUBIN), le Conseil Municipal à l'unanimité des votants (25) approuve ce rapport et mandate Monsieur le Maire à l'effet de notifier la délibération à Montfort Communauté.

OUVERTURE EXCEPTIONNELLE DES COMMERCES LES DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS : AVENANT 2017

En juillet, le Conseil Municipal a approuvé le protocole d'ouverture exceptionnelle des commerces les dimanches et jours fériés sur 2017-2020. Joseph THEBAULT, Maire, soumet l'avenant qui fixe les 6 dates d'ouverture à l'échelle de Montfort Communauté de l'année 2017 :

- jours fériés ; jeudi 25 mai, lundi 5 juin et samedi 11 novembre.

- dimanches 15 janvier, 24 et 31 décembre jusqu'à 17h.

Les institutions représentatives du personnel et des employeurs avaient été consultées et ont émis un avis favorable pour ouvrir à ces dates.

A l'exception de 5 abstentions (Francine RABINIAUX, Sylvie POIZAT (2),

Christelle CALLAREC (2)), le Conseil Municipal à l'unanimité des votants :

- valide l'avenant fixant les 6 dates d'ouverture des commerces en 2017,

- mandate Monsieur le Maire à l'effet de signer cet avenant au protocole d'accord 2017-2020 établi sur le territoire de Montfort Communauté.

CONVENTION MONTFORT COMMUNAUTE / COMMUNES - SEJOUR SKI

Comme en 2015, Montfort Communauté organise un séjour au ski, en Haute Savoie, en partenariat avec Montfort, Iffendic, Bédée, Breteil, Talensac, et Pleumeleuc. Le séjour qui aura lieu du 8 au 15 avril 2017, s'adresse aux jeunes scolarisés au collège à partir de 11 ans. 7 places sont réservées à la commune de Bédée. La participation financière des familles varie en fonction du quotient familial, de 350€ à 550€. Les communes précitées mettent gracieusement un animateur qualifié à la disposition de l'organisateur pour l'accompagnement et l'encadrement des activités. Montfort Communauté fournit gracieusement deux animateurs, dont le directeur du séjour. L'organisation et les modalités font l'objet d'une convention de partenariat, que Monsieur Le Maire soumet au conseil.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette convention et autorise Monsieur Le Maire à la signer.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

A l'unanimité, le Conseil Municipal renonce à exercer son Droit de Prémption Urbain sur la cession des parcelles non bâties AB105/106 et la parcelle bâtie AC59 (non attenante) située 3 rue de Montfort.

CHARTRE DE DESHERBAGE AVEC LE SYNDICAT DU MEU

En 2010, la commune a renouvelé son engagement dans la démarche de Contrat Territorial du Bassin Versant du Meu, en signant la Charte « 2010 » de désherbage des espaces communaux. L'objectif du Contrat de Projet Etat-Région associé au plan Ecophyto et aux SAGE est de réduire de façon significative des pollutions d'origine phytosanitaire. Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Meu a alors inscrit cet enjeu en priorité et mène des actions d'amélioration de la qualité de l'eau auprès des différents acteurs ; particuliers, agriculteurs, jardinerie, et communes.

Pour reconquérir la qualité de l'eau, les communes s'engagent à faire évoluer leurs pratiques dans le cadre de la nouvelle charte d'entretien des espaces publics, version 2016. La commune est maintenant classée en niveau 5 ; dernier niveau de la charte en vigueur qui implique de :

- continuer à respecter les exigences des niveaux 1 à 4,

- n'utiliser aucun produit phytomédicamentaire (herbicide, limacide, fongicide...) et aucun produit biocide anti mousses sur l'intégralité du territoire et d'accepter le biocontrôle.

Actuellement, 15 % des communes bretonnes sont reconnues en « 0 phyto » pour l'entretien de l'ensemble de leurs espaces publics. Déjà, plus de 67 % des communes du Syndicat du bassin versant du Meu le sont. Aussi, le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Meu propose d'accompagner les communes signataires de cette nouvelle charte dans leurs modifications de pratiques d'entretien des espaces communaux (formations, démonstrations, appui technique, diagnostic terrains de sport, supports de communication).

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Poursuit l'engagement de la commune en signant la nouvelle Charte 2016 de désherbage des espaces des collectivités,

- S'engage à recevoir le bureau d'études retenu pour réaliser le suivi des pratiques communales.

DECISION PRISE PAR DELEGATION :

- Etude de l'aménagement du secteur de la Bastille attribuée au bureau d'études Archipôle, pour un montant de 9 000 € HT.

INFORMATIONS

- Dans le prolongement la délibération du 20 octobre portant surenchère sur un bien mis en vente par adjudication volontaire, Joseph THEBAULT, Maire, fait part au conseil que la commune est devenue définitivement propriétaire de la parcelle ZE96 de 1994 m², située à la Retaudais, aux prix de 54 450€.

- Sur la Réforme des conditions de délivrance des cartes nationales d'identité, Monsieur Le Maire remet la note de l'association des maires d'Ille-et-Vilaine qui indique ne pas avoir cautionné la nouvelle organisation et avoir demandé un temps d'expérimentation jusqu'en septembre 2017, au lieu de mars avant la généralisation à l'échelle nationale. Plusieurs élus signalent de nombreux dysfonctionnements à la mairie de Montfort ne permettent pas de satisfaire les demandes du public dans de bonnes conditions.

- Animations de Noël : remise de cadeaux solidaires aux Restos du Cœur du cœur le 17 à 10h, et concert de Noël le dimanche 18 à 17 heures.

- Téléthon 2016 : Régine LEFEUVRE remercie les associations qui ont organisé le téléthon à BEDEE et PLEUMELEUC. Malgré une fréquentation un peu inférieure aux années passées, la somme récoltée s'élève à plus de 5 000 €.

- Nicolas AUBIN et Christelle CALLAREC demandent des précisions sur la revalorisation de la fiscalité professionnelle, décidée par Montfort communauté. Joseph THEBAULT, maire, présente l'objet de la délibération communautaire adoptée en septembre 2015 avec effet cette année. La communauté a procédé à un rappel de la revalorisation des bases omises par les services fiscaux de 2012 à 2014 ; soit une perte de recettes de 100 000 €. Il ajoute que le conseil communautaire a fixé des strates pour la CFE en fonction du chiffre d'affaires des entreprises. Les montants forfaitaires augmentent en fonction de ce chiffre.

Prochaine réunion : lundi 16 janvier à 20h00

.ASSOCIATIONS – ANIMATIONS

Week-end festif ATFAL

4 et 5 février

Samedi 4 : Préparer un repas congolais et pâtisseries orientales et partager le dîner avec sa famille. Contes et musique, ambiance garantie. (10h à 12h30 et 14h à 17h30).

Tarif Adhésion familiale : 10 EUR + 5 EUR participation repas.

Dimanche 5 : En association avec la bibliothèque, ATFAL vous propose de découvrir, à 15h à la salle polyvalente, les conteurs qui vous charmeront par leurs récits et musiques.

Entrée gratuite. Inscription avant le 1er février.

Un goûter clôturera le week end.

Contact : 02 99 06 12 57, khitiar@gmail.com

Ouvert à tous sur inscription avant le 1er février.

Concours de belote

lundi 6 février

Le Club du Beau-Chêne organise le 6 février un concours de belote, à la Salle Polyvalente à 14h. Ouverture à 13h15.

Loto - USBP Foot

10 février

USBP Foot organise un **Super-loto** le **vendredi 10 février à 20h30** à la salle polyvalente. Animé par JCO animation. 40 tirages (dont 2260€ de Bons d'achat en grande surface).+ lot surprise. Petite restauration sur place. Ouverture des portes à 18h00.

Exposition de Véhicules de collection

L'Association Brocéliande Véhicules Anciens vient s'installer sur la commune de Bédée tous les derniers dimanches du mois de 10h00 à 13h00 à partir de janvier 2017.

Les véhicules de collection seront exposés sur le parking du Lieutenant Louessard, près du Centre Commercial.

Bienvenue aux propriétaires de voitures, motos, mobylettes ou tracteurs de + de 20 ans d'âge... ainsi qu'aux passionnés !

Plus de renseignements, au 06.60.13.81.20. ou au 06.11.17.55.01.

Bibliothèque

• **Mardi 7 février**, à 9h15, histoire pour les 0-3ans

• **Mercredi 15 février**, de 10h à 12h30 à la bibliothèque de Bédée.

Charlotte VITAIOLI ' Le Jardin suspendu ' - Atelier broderie

A partir de 10 ans et adultes. Gratuit sur inscription.

Le public accompagnera l'artiste sur la production d'un tapis en laine d'environ 200 x 150 cm. Dans la culture persane, le tapis est associé au jardin avec ses ornements de fleurs, qui évoquent le Paradis. Cette analogie avec le jardin, invite à penser le tapis comme espace de projection de soi, de la même manière que l'on cultive une parcelle à son goût.

Agenda mars

Samedi 04 Théâtre soirée (Saltimbreizh) (21h - S.P.)

Dimanche 05 Théâtre après-midi (Saltimbreizh) (15h - S.P.)

Vendredi 10 Théâtre soirée (Saltimbreizh) (21h - S.P.)

Samedi 11 Théâtre soirée (Saltimbreizh) (21h - S.P.)

Dimanche 12 Théâtre après-midi (Saltimbreizh) (15h - S.P.)

Vendredi 17 Loto BD 2000 (S.P.)

Samedi 18 Carnaval /Repas - Ecole St Michel (SP)

Dimanche 19 Carnabrad (Carnaval et Braderie) APEP (SP)

Vendredi 31 Loto - Les p'tits Korrigans (S.P.)

Pharmacie de garde : contacter Résogarde au 3237

Associations

Pour le flash de février, transmettez vos articles par mail au plus tard le 17/02 : flash.bedee@orange.fr

Concours de palets

12 février

L'Amicale des paletistes organise le 12 février un concours de palets, à la Salle Polyvalente.

Assemblée générale Mutuelle Coups durs

L'Association Entraide « Mutuelle Coups durs » Bédée-La Nouaye organise son assemblée générale le Mardi 21 février à 19h15 à la salle communale de La Nouaye.

Un repas chaud clôturera la soirée : 5€

Réponse souhaitée avant le 15/02 auprès de Mr Loïc Rescan au 06 98 91 99 80

Yoga Bédée Pleumeleuc

13 février

Tu as entre 12 et 18 ans, l'USB Yoga te propose gratuitement un atelier découverte du yoga le lundi 13 février 2017 à 14h30 au centre social de Bédée. Inscription - renseignements : usbyoga@gmail.com. places limitées

Théâtre - Saltimbreizh

Les Satimbreizh présente « CARNAGE AU MARIAGE », une pièce de Virginie Van Acker, les 4, 5 et 10, 11 et 12 mars à la salle polyvalente.

Fred, Betty, Karine, Cécile, Solène et Luc vous proposent cette année "CARNAGE AU MARIAGE". De quoi rire, et passer du bon temps autour de la préparation d'un mariage qui est souvent source de conflits entre les familles. C'est pourquoi les futurs mariés ont décidé de tout faire par eux-mêmes. Et la veille du grand jour, ils ont de quoi être fiers, tout est parfaitement orchestré. Les invités peuvent arriver... une mère machiavélique, une belle-mère coincée, un père nounours, une anglaise nunuche que personne (ou presque) n'attend et... que la fête commence !"

Représentation à 21h (15h les dimanches)

Tarif : 6 €(+ de 12 ans)

Réservation au 06 83 47 41 86 ou 06 12 43 81 54

BEDEE
Salle polyvalente

Happy
VALENTINE'S
Day

Soirée dansante

Nombreuses animations
Lots à gagner
Bar des amoureux
Grignotterie

5 euros
l'entrée

11
FEVRIER de 20h30 à 01h30

Ouvert aux couples et aux célibataires en quête de l'âme sœur
Pour tous renseignements contactez le 06 89 43 71 60
Association des P'tits Korrigans - 35137 BEDEE